

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE**  
**COMMUNE DE LABOURSE**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Labourse.

**L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU MERCREDI 07 JUIN 2023 A 09H00 AU VENDREDI 23 JUIN 2023 A 17H00 INCLUS soit une durée de 17 jours. Elle se déroulera :**

**-En mairie de Labourse**– Rue Achille LARUE BP 4, 62113 Labourse – les jours ouvrés et aux heures habituelles d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

**-À l'antenne de Noeux-les-Mines de la Communauté d'Agglomération** – 138b rue Léon Blum 62290 Noeux-les-Mines - les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Monsieur Alain DAGET, directeur de groupe de banques retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites **En mairie de Labourse**– Rue Achelle LARUE BP 4 62113 Labourse :

-le mercredi 7 juin 2023 de 9h00 à 12h00

- le samedi 10 juin 2023 de 10h00 à 12h00

- le vendredi 23 juin 2023 de 14h00 à 17h00

**Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture :**

**-En mairie de Labourse**– Rue Achille LARUE BP 4, 62113 Labourse

-À l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération, située 138b rue Léon Blum 62290 Nœux-les-Mines, en version papier et sur un poste informatique à disposition du public, aux heures d'ouverture des services communautaires.

-Au siège de la Communauté d'Agglomération à Béthune, siège de l'enquête, situé 100 avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE, aux heures d'ouverture des services communautaires.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de l'agglomération : [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)

**Le public pourra présenter ses observations ou propositions :**

Sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur les jours ouvrables et aux heures habituelles d'ouverture :

-En mairie de Labourse

-A l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération.

-Par correspondance portant la mention : « Ne pas ouvrir – Enquête publique – Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Labourse – A l'attention du commissaire enquêteur », à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay – Direction Urbanisme et Mobilités – 100 avenue de Londres - BP 548 – 62411 BETHUNE

-Par voie électronique jusqu'au jeudi 22 juin 2023 à 17h00 à l'adresse suivante : [enquete.publique.labourse@bethunebruay.fr](mailto:enquete.publique.labourse@bethunebruay.fr)

Toute personne se rendant physiquement dans les lieux de consultation du dossier d'enquête et/ou aux permanences du commissaire enquêteur cité ci-dessus, doit respecter les règles sanitaires en vigueur pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Labourse n'a pas été soumis à évaluation environnementale stratégique.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an sur le site internet [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr), en mairie de Labourse et à l'antenne de Nœux-les-Mines de la Communauté d'agglomération.

A l'issue de l'enquête publique, la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Labourse sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane – Direction de l'Urbanisme et de la Mobilité – Service Planification - tél : 03.21.54.78.00.

**La Vice-Présidente, Corinne LAVERDIN**

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

**Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres C.S. 40548 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr) | [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)